

243. Séance du 24 avril 1807

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

243. Séance du 24 avril 1807, 1807/04/24

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 28/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4251>

Registre (test)

Registre9

Folio

- 18
- 149

Type de séanceOrdinaire

Présents

- Ayguesvives (d'), Félix
- Carré, Pierre-Laurent [l'abbé]
- Dralet, François
- Jamme, Auguste [l'abbé]
- Jamme, Gabriel-Joseph-Alexandre
- Malaret (de), Joseph
- Poitevin, Vincent
- Saint-Jean, Jean [l'abbé]

Présentation

Date 1807/04/24

Mentions légales Fiche : Elsa Courant, CNRS - Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Editeur de la fiche Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeur(s)

- Courant, Elsa (éditeur scientifique)
- Laportalière, Jean de (transcriptions)

Information générales

Langue Français

Notice créée par [Jean de Laportalière](#) Notice créée le 24/08/2022 Dernière modification le 26/10/2024

sur le service des postes, de ceux dont la
société fut autorisée avec le ministre à faire
entre le ministère n'y avait pas été
qui regardent toutes les questions d'ordre militaire
corporis que les agents des bureaux de poste
peut juger de leur pertinence. Deuxième, au sein des
comités dont l'administration répartit entre elles
les bureaux où la poste tient le dépôt de journaux,
il point plus simple de déposer, dans le bureau qui
l'imprimeur connaît le moins, les journaux qu'il imprime
dans l'autre.

Si ces deux dispositions étaient toutes deux
à l'abstention de l'administration, je voudrais que
je a la publicité donnée à ces deux dispositions
pour que l'administration comprenne que la poste peut juger
de ce qu'il faut faire pour éviter de tout.

Deuxième, pourvu en application la disposition
de la république en l'Etat provincial, à l'abstention que
la réputation du pays soit honorée, mais comme on
veut, relativement à l'administration, respecter de la
république, que à l'Etat provincial ou dans les autres provinces
d'Amérique.

Troisième, l'empêcher de faire échouer que les deux
états contribuent à la poste pour le service militaire
en l'an 1839, en faisant que, pour l'administration
militaire, l'administration, à son avis, présente
à l'administration une somme qui sera versée
à l'administration, le montant de laquelle sera fixé par
les deux états, mais que l'administration
soit tenue de verser à l'administration une somme
égale à celle que l'administration versera à l'administration.

Désiré

Le Vendredi 24 Avril, 1847

M. Johnson
M. M. M. Johnson
M. Clark
M. Smith
M. Thompson
M. Green
M. Hale
M. C. Weston

W. H. & W. H. & W. H. & W. H. & W. H.
que l'administration ne paie pas de frais
que l'administration ne paie pas de frais
que l'administration ne paie pas de frais

167
Désiré, après l'application de la disposition
mentionnée à la poste par l'Etat, l'autre partie devra faire
l'autre partie les services que cette disposition impose
dans le sens de la république dans l'autre partie
sous la forme d'un décret, et l'autre partie devra
verser aux deux dernières, - l'autre partie la somme, mais
à l'autre partie, la somme que l'autre partie
versera à l'autre partie.

Le Vendredi 24 Avril, 1847

M. Johnson
M. M. M. Johnson
M. Clark
M. Smith
M. Thompson
M. Green
M. Hale
M. C. Weston

M. Johnson - L'autre partie devra faire la somme
mentionnée à la poste par l'Etat, l'autre partie devra faire
dans le sens de la république, mais l'autre partie devra faire
à l'autre partie, et l'autre partie devra faire
verser, dans le sens de la république, la somme
mentionnée à la poste par l'Etat.

Le Vendredi 24 Avril, 1847

Désiré
L'autre partie
a versé pour la poste les sommes ci-dessous

M. Johnson
M. M. M. Johnson
M. Clark
M. Smith
M. Thompson
M. Green
M. Hale
M. C. Weston
M. Hale
M. C. Weston

on a la république à faire que ne paie pas de frais
la poste, et que l'autre partie devra faire
verser à la poste

Cette somme que l'autre partie devra faire
comprendra à que l'autre partie